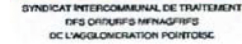


[illegible]

IND.	DATE	MODIFICATIONS
------	------	---------------

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR UNE
PLATE-FORME ENVIRONNEMENTALE
MULTIFILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES SOUS FORME
CONCESSIVE
SUR LE SITE DE LA GABARRE**

GUADELOUPE



PHASE
PC

15 12 2008

PC
12



SOCOTEC

SOCOTEC ANTILLES GUYANE

Centre Commercial La Rocade

Grand Camp Nord

97142 ABYMES

Tél. : 05 90 48 12 70

Fax : 05 90 83 05 82

ANNEXE

À L'ARTICLE A. 431-10 DU CODE DE L'URBANISME

Attestation du contrôleur technique établissant qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage de la construction son avis sur la prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques

(à joindre à la demande de permis de construire
en application du b de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

Je soussigné : Jean Pierre PERRET directeur de l'agence SOCOTEC Antilles Guyane
agissant au nom de la société : SOCOTEC (Centre Commercial La Rocade – Grand Camp Nord
97142 ABYMES)

contrôleur technique au sens de l'article L.111-23 du code de la construction et de l'habitation,
titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du : 20 octobre 2004 (JO du 3/11/2004)

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

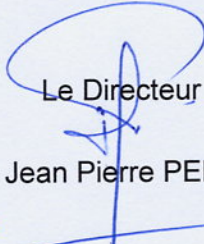
**Construction de la Plate forme Environnementale Multifilière de Traitement des Déchets
Ménagers et Assimilés**

a confié à la société de contrôle : SOCOTEC Antilles Guyane
une mission parasismique, par convention de contrôle technique : en date du : 16/05/2008.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques, par le document référencé JR100/C/08/275 en date du 25/05/2008, sur la base des documents du projet établis en phase de dépôt du permis de construire.

À Abymes le 25/07/2008

SOCOTEC
ANTILLES - GUYANE
Centre Commercial la Rocade
Grand-Camp Nord
97142 ABYMES
© 0590 48 12 70 - Fax: 0590 83 05 82

Le Directeur

Jean Pierre PERRET